

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XXII

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Jacques MOSSION,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Raymond Dumond, André Barroux, secrétaires; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jacques Bialski, Auguste Billiémas, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeanbrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Serge Mathiev, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Moission, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmentier, Albert Pea, Pierre Perrin, Jean-François Pinstat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 37), 1296 (tome V), 1297 (tome XVII) et in-8° 227
Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 26) (1979-1980).

Loi de finances. — Territoires d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE - EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	5
Chapitre premier : La situation économique de la Nouvelle-Calédonie .	7
Chapitre II : La situation économique de la Polynésie	9
Chapitre III : La situation économique à Wallis et Futuna	13
DEUXIEME PARTIE - POSSIBILITES COMMUNES DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	15
Chapitre premier : Exploitation des ressources maritimes et des fonds marins des territoires français du Pacifique : colloque de Nouméa 16 au 20 septembre 1979	17
I - Questions internationales	17
II - Développement de la pêche hauturière	18
III - Développement de la pêche artisanale	22
IV - L'aquaculture	25
V - Les ressources minérales	28
VI - La politique énergétique dans les T.O.M.	31
Chapitre deuxième : Développement du tourisme et des liaisons aériennes dans les territoires français du Pacifique - Colloque de Papeete du 4 au 8 mars 1979.	35
TROISIEME PARTIE - EXAMEN DU BUDGET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER POUR 1980	39
EXAMEN EN COMMISSION	43
ANNEXES	47

INTRODUCTION

Si lors de l'examen du Projet de Loi de Finances pour 1979, nous avons voulu dresser un constat aussi complet de la situation économique de chaque TOM, nous pouvons cette année — après avoir défini l'évolution de cette situation économique en 1978 et au premier semestre 1979 en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis et Futuna —, nous attacher principalement à étudier les potentialités de développement liées à la mise en valeur des deux ressources fondamentales des Territoires d'Outre-Mer :

- l'exploitation des océans et des fonds marins,
 - l'affirmation de la vocation touristique des Territoires d'Outre-Mer.
-

PREMIERE PARTIE

**EVOLUTION GLOBALE DE LA SITUATION ECONOMIQUE
DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER
en 1978 et au premier semestre 1979**

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le problème du nickel

La Nouvelle-Calédonie est dominée par le problème du nickel.

Il faut noter que l'année 1978 aura été une année particulièrement difficile pour les producteurs de nickel.

A la fin du premier semestre 1979, la situation se trouve profondément modifiée.

La grève INCO est terminée. Il y a une baisse des stocks, une amélioration des prix, et de la demande, ouverture d'un marché libre à Londres, augmentation des produits pétroliers.

Les ventes se sont élevées à 45 000 tonnes en 1978 et à 37 500 tonnes pour le premier semestre 1979 en raison notamment d'une activité soutenue de la sidérurgie fine.

S'il est certain que les ventes de 1979 seront satisfaisantes et supérieures à celles de 1978, on ne peut toutefois pas extrapoler les résultats du premier semestre compte tenu de l'incertitude du marché.

L'avenir de l'industrie métallurgique en Nouvelle-Calédonie, sera fonction de l'évolution mondiale du marché, et ce tant pour l'actuelle usine SLN que pour l'éventuelle implantation d'une autre unité métallurgique.

Nécessité d'une diversification économique

La diversification économique doit évidemment emprunter la voie de l'agriculture.

Délaissée durant un certain temps faute de main-d'œuvre, la culture du café regagne progressivement du terrain. Même si les résultats s'en trouvent contestés, les expériences d'élevage de caféiers sans protection végétale montrent l'aide technique que peut apporter pour la remise en production des terres un organisme comme l'Institut Français du Café et du Cacao.

L'Institut a fait du Territoire son cadre d'intervention : 60 hectares de caféiers seront plantés cette année.

L'optimum prévu est de l'ordre de 200 hectares nouveaux chaque année.

Dans le secteur des fruits, les mangues, mandarines, lithchis sont susceptibles de trouver des débouchés en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon.

Pour les productions animales, les données sont plus complexes puisque la Nouvelle-Calédonie produit 4 500 tonnes de viande pour un marché de 140 000 consommateurs.

Un projet de charcuterie industrielle paraît maintenant atteindre son point d'aboutissement.

Mais le plus important est de construire un abattoir répondant aux normes internationales.

Il s'ensuivrait un marché d'animaux vivants pour une partie apte à l'embouche et le cas échéant à la production laitière.

Les possibilités d'élevage intensif sont patentes.

On peut citer l'exemple d'une exploitation où sur 450 hectares on élève 600 têtes de bétail.

Une réforme foncière imminente

Le problème essentiel à l'heure actuelle est celui de la réforme foncière.

Après les élections du 1^{er} juillet pour le renouvellement de l'Assemblée Territoriale, le Secrétaire d'Etat a rappelé qu'elle se situait au cœur du «*Projet de la France en Nouvelle-Calédonie*»; et le Président de la République, avant son arrivée sur la Grande Terre, a révélé aux «*Nouvelles Calédoniennes*» que la réforme foncière ferait l'objet d'un *Projet de Loi* qui sera discuté au Parlement lors d'une prochaine session.

La voie législative permettra de faire sortir le dossier du cadre territorial où il suscite évidemment la controverse.

La réforme doit porter sur 10 000 hectares dont 6 000 du domaine public.

Tous les types de redistribution devront être appliqués aussi bien l'accession à la propriété individuelle que l'agrandissement des réserves.

CHAPITRE II

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA POLYNESIE

L'agriculture

La production agricole reposait avant l'apparition du Centre d'Essai du Pacifique en 1963 principalement sur les produits d'exportation : coprah, vanille et café.

L'installation du Centre d'Essai du Pacifique et la venue d'une importante population Européenne ; et à l'intensification des liaisons avec l'extérieur — ouverture de l'aéroport de Faaa et agrandissement du port de Papeete —, ont contribué notamment au début de l'exode rural vers Papeete et au déclin de l'agriculture traditionnelle.

Avec l'émergence brutale d'un salariat mis au contact direct de la population Européenne, le mode de vie et notamment les habitudes de consommation alimentaire, s'est modifié et occidentalisé.

Les productions locales tant alimentaires qu'industrielles étant inexistantes, c'est tout naturellement que les revenus dispensés par le Centre d'Etude dans le Pacifique ont été utilisés pour financer les importations.

C'est ainsi que les importations alimentaires en francs CFP passent de 420 millions en 1960 à 2 670 millions en 1970 et à 6 628 en 1977.

Dès 1970, le Territoire s'est assigné l'objectif de satisfaire par la production locale la demande alimentaire.

Des succès ont été enregistrés et en 1977 on note des chiffres intéressants.

C'est ainsi que dans le domaine de la production maraîchère (légumes cultivables et melons), les importations sont de 693 tonnes et la production locale de 3 410 tonnes.

Mais en raison notamment de l'importance des importations de pommes de terre et d'oignons secs, la balance « légumes » est globalement négative : 5 475 tonnes importées contre 3 679 produites sur place.

Dans le domaine des cultures fruitières, le succès semble acquis. Les importations — 1 530 tonnes — ne représentant que le quart de la consommation totale 5 964 tonnes.

Enfin en ce qui concerne les productions animales, les besoins en lait frais sont satisfaits en partie localement; de même pour la production d'œufs.

La viande porcine locale couvre plus des 2/3 du marché.

En matière d'élevage bovin le but est encore lointain.

L'importation atteint 2 423 tonnes pour une production locale de 378 tonnes.

Globalement, les importations alimentaires ont atteint en 1977 : 77 486 tonnes et il a été produit localement 25 457 tonnes.

Il n'est pas possible de tirer de ces chiffres un taux de couverture de la balance agricole car il ne recouvre pas les mêmes données : présence dans un cas des produits transformés, absence dans l'autre pour l'importation; existence d'un phénomène d'auto-consommation et d'une transformation locale non pris en compte.

Il met cependant en évidence le fait que malgré des progressions notables, la Polynésie devra accomplir un long chemin avant d'assurer son auto-suffisance alimentaire.

La tendance favorable de l'évolution constatée depuis 1970 résulte du dispositif mis en place par le Territoire depuis le VI^e plan. Elle se fonde essentiellement sur des mesures financières incitatives : attribution de primes, fourniture d'engrais et de matériels à des prix non commerciaux, crédits bancaires, prix agricoles élevés, soutien à certaines productions par la protection douanière et par la vulgarisation des techniques mises au point par le service de l'économie rurale.

Ces mesures certes nécessaires, ne suffiront pas à assurer un véritable décollage. Il faut donc compléter le dispositif financier par une action tendant à accroître les surfaces cultivables disponibles.

La question foncière Polynésienne est bien connue, et l'on a souvent disserté hélas sans résultat apparent, sur les avantages et les inconvénients de l'indivision, formule très répandue et barrière dressée contre la dépossession foncière mais aussi contre le développement des cultures.

S'il convient de laisser la première barrière en place, il faut abattre la seconde et permettre qu'un aménagement de l'indivision donne à ceux qui en ont la volonté l'accès à la terre.

Parallèlement la mise en place d'un zonage agricole présentait l'avantage de préserver les terres cultivables de l'urbanisation.

Les terrains ainsi classés devenus inconstructibles sauf pour les usagers agricoles, seraient bien entendu équipés en voirie et en hydraulique.

Ce programme a reçu un commencement d'exécution (2 communes seulement). Il est souhaitable qu'il soit systématisé et établi en fonction de l'intérêt général du Territoire et non des considérations politiciennes du moment.

La question des baux ruraux a fait l'objet d'un avis du Comité Economique et Social qui avait conclu l'année dernière à la nécessité de l'adoption d'un texte adapté à la Polynésie et protégeant les exploitants non propriétaires dans la mesure où ils mettent en valeur les terres qui leur sont confiées.

Le mode d'exploitation intensif ou extensif n'a pas encore fait l'objet d'une doctrine clairement exprimée.

L'agriculture extensive est encore très répandue.

Elle bénéficie du poids des habitudes. On lui prête en outre la vertu d'occuper plus de monde préservant ainsi la cellule familiale, limitant l'exode rurale et les problèmes de chômage. Mais elle a pour conséquences des prix élevés et les pratiques culturelles archaïques constituent un danger pour les sols.

Les nécessités économiques notamment l'étroitesse du marché débouche fatalement sur le choix d'un système favorisant une exploitation intensive seule susceptible de rendements intéressants.

Il serait faux de croire qu'un tel système créerait une limitation des emplois par rapport au précédent. En effet, la diminution des emplois au niveau de la production primaire serait largement compensée d'une part par la revalorisation des rémunérations liée à l'accroissement de la production, et d'autre part par la création d'emplois au niveau de la distribution et de la transformation.

Ce type d'exploitation nécessite des capitaux élevés et une très haute technicité ainsi qu'une spécialisation très poussée.

Le choix entre le système intensif ou extensif est par essence politique, et conditionnera toute action en matière de zonage et de redistribution foncière; choix difficile car il marquera la continuation ou la fin par ailleurs déjà amorcée des structures rurales traditionnelles reposant sur l'autoconsommation.

La commercialisation constitue bien sûr l'un des éléments clefs du système et des transports adaptés doivent être mis en place si l'on veut pouvoir écouler la production.

Dans ce domaine encore, la logique économique commande le recours à une agriculture intensive et spécialisée géographiquement.

Dans la lutte contre la concurrence des produits importés, la notion de qualité doit primer et l'on ne pourra concevoir d'accepter une protection douanière qu'à prix et qualité égaux.

L'industrie Polynésienne

L'industrie Polynésienne se compose de petites et moyennes entreprises dont les secteurs d'activités sont :

- production de l'énergie électrique
- entreprises de bâtiments et travaux publics
- industries agro-alimentaires
- brasseries et limonaderies
- constructions et réparations navales et de manière générale l'ensemble des ateliers artisanaux.

La plus importante industrie exportatrice à l'échelle de la Polynésie est l'Huilerie de Tahiti qui exporte environ 10 000 tonnes d'huile de cacao brut vers les pays du Marché Commun.

Une usine d'alimentation pour bétail est actuellement en construction.

Dans un secteur plus modeste des productions de tissus peints, de perles, de parfums sont aussi exportées vers d'autres pays.

Grâce à une politique récente d'incitation aux investissements menée par les autorités du Territoire, de petites industries ont été créées avec succès.

On peut notamment citer : des crèmes glacées, des sandales plastiques ainsi qu'une conserverie de viande et une clouterie.

Le projet de construction d'une usine de jus d'ananas et d'une usine de broyage de clinkers sont à l'étude.

CHAPITRE III

LA SITUATION ECONOMIQUE A WALLIS ET FUTUNA

L'agriculture : l'exiguïté du territoire ne se prête pas à de grandes plantations. Sur les côtes des îles des petites cultures permettent de produire le taro, l'igname, le kapé, le manioc, la banane et l'arbre à pain.

La production vivrière du territoire excède légèrement les besoins de la population et on note quelques exportations à destination de la Nouvelle-Calédonie. En 1978, les expéditions de kapés, d'ignames et de fruits de l'arbre à pain se sont élevées à 200 tonnes environ.

Le Service de l'agriculture distribue depuis 1976 des semences potagères et des graines de maïs sélectionnées pour diversifier la production.

Les importations de riz et de farine ont fortement augmenté cette année.

En 1978 elles passent :

- pour le riz de 120 tonnes en 1977 à 296 tonnes
- pour la farine de 372 tonnes à 382 tonnes.

L'élevage : le troupeau des îles Wallis et Futuna est très modeste en ce qui concerne les bovins et les chevaux. On l'évalue en effet à environ 50 bovins et 100 chevaux.

Par contre le nombre des porcs est relativement important puisqu'il est estimé à 10 000 têtes soit environ un animal par habitant.

Le Service de l'agriculture poursuit son effort pour développer l'aviculture. Cette année 2 500 poules et poulets ont été distribués.

La forêt : Le plan de reforestation de l'île d'Uvéa s'est poursuivi en 1978 avec la plantation de 20 hectares de pins caraïbes.

La construction et les travaux publics : de nombreux travaux d'aménagement ont été commencés ou poursuivis en 1978 et la construction de maisons en dur — dont l'usage a été introduit par les Wallisiens revenant de Nouvelle-Calédonie — se maintient à un

rythme important. A ce titre, la Caisse Centrale de Coopération Economique a accordé en 1978 des prêts à l'habitat pour un montant de 48,5 millions de francs CFP contre 44 millions l'année précédente.

Les échanges : Il faut signaler que la totalité des échanges laisse apparaître une augmentation considérable des importations, puisqu'elle passe pour la totalité de 5 180 tonnes à 8 373 tonnes.

Le tonnage et le montant des exportations sont restés négligeables puisqu'ils se limitent à 200 tonnes d'exportations agricoles.

Dans cette analyse de l'évolution économique des Territoires d'Outre-Mer, nous avons volontairement laissé de côté les grands chapitres communs que sont l'exploitation des océans et le tourisme.

Comme votre rapporteur l'a signalé dans l'introduction, les faits marquants pour 1978 ont été deux colloques organisés par le Secrétaire d'Etat; l'un en Polynésie sur le développement du tourisme, et l'autre à Nouméa en Nouvelle-Calédonie sur l'exploitation des ressources maritimes et des fonds marins.

DEUXIEME PARTIE

**POSSIBILITES COMMUNES DE DEVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

CHAPITRE PREMIER

EXPLOITATION DES RESSOURCES MARITIMES ET DES FONDS MARINS DES TERRITOIRES FRANÇAIS DU PACIFIQUE : COLLOQUE DE NOUMEA 16 AU 20 SEPTEMBRE 1979

1 - Questions internationales

«La densité de la surveillance est-elle suffisante dans le Pacifique»

a) la surveillance de la zone économique française dans le Pacifique

Il existe deux Conférences Maritimes Régionales qui assistent les Hauts Commissaires, lesquels exercent (Outre-Mer) les fonctions de délégués du Gouvernement dévolues aux Préfets Maritimes.

L'Amiral Commandant de la zone maritime du Pacifique ou son délégué a les attributions de Vice-Président de ces conférences.

La densité de surveillance est à doser en fonction des intérêts à protéger. En l'état, elle apparaît satisfaisante et le taux de surveillance est relativement élevé sauf pour Wallis et Futuna.

En ce qui concerne les moyens de surveillance, il faut veiller au vieillissement progressif des moyens et envisager des moyens de remplacement pour les aéronefs et des bâtiments.

L'efficacité de la surveillance actuelle est certaine, mais le coût est onéreux.

Par exemple, pour la Polynésie, le coût a été de 8,8 millions de francs français pour un produit de redevance de la pêche de 1 million.

Si en général une surveillance plus active est réclamée surtout en ce qui concerne les îles Wallis et Futuna, il faut considérer que le budget attribué aux autorités militaires impose de donner la priorité aux missions de caractère militaire et que ce budget est limité.

b) les accords de pêche

— *négociations sur la pêche* : les procédures et le contenu des accords ont été envisagés dans les rapports avec le Japon qui est déjà lié avec la France par des accords précis, avec la Corée, qui est en voie de l'être prochainement et enfin avec d'autres Etats.

Pour le *Japon*, les représentants de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie estiment que les redevances doivent être élevées. Elles sont fixées actuellement à 0,27 FF par kilogramme. C'est le taux le plus élevé enregistré dans les accords internationaux à l'heure actuelle.

La Nouvelle-Calédonie estime pour sa part que les taux de redevance sont secondaires et qu'il faut rechercher et obtenir le maximum d'effets induits par des touchées de ports, des achats de fuel, des dépenses diverses dans le Territoire.

Actuellement, la redevance est fixée à 0,15 FF par kilogramme.

Pour la *Corée*, les négociations sont menées avec le double souci de maintenir une cohérence entre les divers accords.

— *négociations sur la délimitation de la zone économique au large des Territoires*

Celles-ci vont prochainement s'engager avec les Etats voisins (Fidji - Australie).

c) Le droit de la mer dans le cadre d'un échange de vue sur l'évolution du Droit de la mer, il est mis en évidence la spécificité du statut juridique de la zone économique qui n'est pas partie intégrante du territoire de l'Etat côtier mais constitue pour celui-ci une zone d'exercice de droits souverains et de certaines compétences juridictionnelles.

Il faut souhaiter la création d'une structure de concertation organisée pour associer aussi pleinement que possible les Territoires aux discussions et aux décisions de toute nature relatives à la zone économique créée au large de leurs côtes.

II - Développement de la pêche hauturière

a) Le Pacifique Sud, zone sous-exploitée

La Commission a observé que les résultats acquis par la recherche scientifique étaient suffisamment positifs pour permettre d'envisager un développement valable de la pêche hautière dans le Pacifique Sud.

S'agissant de pêche hauturière dans une zone aussi vaste et sous-exploitée que l'est le Pacifique Sud, les résultats acquis par la recherche scientifique sont particulièrement importants pour créer les conditions de départ d'un développement de l'exploitation de ses ressources. Le moment est venu de donner une nouvelle dimension à cette recherche en l'associant à une exploitation effective des ressources, et en organisant le couplage entre l'action des chercheurs et celle des professionnels.

Une action prioritaire dans ce domaine consiste donc à développer les expérimentations en cours, en particulier dans le domaine de la radiométrie pour couvrir l'ensemble des saisons hydrologiques et celui des inventaires de stocks d'appâts vivants. Dans cette optique, la mise en place d'observateurs sur des unités de pêche doit se faire dès que possible de façon à cerner au mieux l'évaluation des stocks (qui ne peut être valablement étudiée qu'à partir d'une exploitation commerciale et à dégager les bases d'une politique de gestion rationnelle de ces stocks.

b) Inexistence de la pêche de surface

En matière d'exploitation de la pêche de surface, nous nous trouvons pratiquement devant un vide.

Il y a donc déjà une action à définir pour le combler dans les meilleurs délais. Les résultats de recherches permettent d'envisager favorablement l'exploitation des bancs de thonidés de surface ; mais nous sommes amenés à ce stade à différencier les problèmes posés par la pêche à la canne et la pêche à la senne qui restent les deux techniques rentables pour l'exploitation de ces bancs à l'échelle industrielle. En effet, il ressort de l'histoire de la pêche dans le Pacifique que la pénétration des canneurs dans une nouvelle zone passe par une phase exploratoire obligée qui est plus du ressort de l'exploitant que du chercheur. Car si ce dernier peut donner des informations sur les stocks d'appâts vivants disponibles, il appartient à l'exploitant de les expérimenter et de trouver ceux qui sont les mieux adaptés aux conditions locales de cette forme de pêche.

Il est à noter que les conditions de mise en œuvre de flotilles sont plus onéreuses dans le domaine de la pêche à la senne que dans celui de la pêche à la canne, et que d'autre part, la mobilité des stocks de thonidés dans le Pacifique Sud empêche d'aborder les problèmes de pêche à la senne sur un plan purement local.

Dans un premier temps, il faut faire évoluer la recherche par un afflux abondant d'informations à un moindre coût et pour créer dans les Territoires un climat propice à un développement de la

pêche hauturière, on peut faire appel à des armements de canneurs existant dans la périphérie par des accords négociés au coup par coup entre les Territoires et ces armements.

Ces accords devront prévoir des obligations d'échanges dans le domaine scientifique et professionnel, et privilégier les entreprises qui manifesteront une volonté d'implantation ou qui feront des efforts particuliers d'investissements intéressants pour les Territoires.

Dans le même temps, on peut déjà préparer les conditions d'expérimentation de pêche à la senne par des accords entre l'Etat, les Territoires et les professionnels de cette forme d'exploitation.

En effet, les équipements existant dans les Territoires français du Pacifique, permettent déjà de démarrer une expérimentation en se limitant dans un premier temps aux seules zones économiques de ces Territoires et aux eaux internationales adjacentes.

Il faut envisager l'implantation définitive de telles flotilles dans les Territoires et commencer à en préparer les conditions.

En matière d'équipements, le développement des investissements à terre devrait être synchronisé avec le développement de l'activité de production.

Au niveau des conventions internationales, il faut envisager diverses actions à entreprendre sans délai, étant donné le temps qu'elles mettent généralement à aboutir. Ces actions devraient porter notamment sur des accords bilatéraux avec les pays riverains du Pacifique pour l'accès de leurs zones aux flotilles de pêche et l'élaboration d'une gestion rationnelle commune des stocks.

Enfin sur le plan de la formation, il est indéniable que l'implantation d'unités aussi sophistiquées que les senneurs modernes dans les Territoires français du Pacifique va entraîner une demande accrue de personnel de qualité. On peut déjà définir les besoins de base nécessaires à la formation de ce personnel dont les grands principes sont qu'elle doit commencer tôt dans la vie du futur marin et qu'elle ne peut être dissociée d'une pratique régulière.

Ce type de formation ne peut donc être dispensé que dans des centres d'apprentissage.

Nous devons assortir ces propositions d'action de diverses recommandations :

— *Dans le domaine scientifique*

Exiger une coordination plus efficace entre les organismes de recherche en désignant ou en créant s'il le faut le service chargé de cette coordination ;

Préparer une orientation plus appliquée de la recherche pour l'exploitation des ressources en thonidès tout en poursuivant les opérations de radiométrie et d'inventaire d'appâts vivants ;

Développer intensivement les recherches fondamentales pouvant déboucher sur l'exploitation des autres ressources telles que les céphalopodes.

— *Dans le domaine professionnel*

Collaborer étroitement avec les Territoires pour l'échange d'informations sur les résultats et les techniques d'exploitation ;

Préciser les orientations à donner au niveau des Territoires en matière d'infrastructure et d'équipements terrestres ;

Participer activement à la formation de spécialistes et de pêcheurs.

— *Dans le domaine des pouvoirs publics*

Etudier et mettre au point des régimes d'incitation d'ordre économique à tous les niveaux, permettant aux entreprises de pêche installées dans les Territoires français du Pacifique, d'être en situation compétitive par rapport à celles qui se trouvent autour afin d'assurer la pérennité de leur implantation ;

Conclure rapidement des accords d'accès dans les zones de pêche des autres pays du Pacifique Sud ;

Mettre en place un programme de formation d'observateurs qualifiés et une structure complète de formation de spécialistes et de pêcheurs.

c) Conditions d'accès des thoniers français dans le Pacifique Sud

Le développement de la pêche du thon à la senne dans le Pacifique Sud — et plus particulièrement dans les zones économiques exclusives de 200 milles des Territoires français — passe par une double phase — *la phase d'exploration* — qui dépend de deux conditions :

— réalisation d'une synthèse de toutes les données existant actuellement en vue de déterminer les zones et les périodes potentiellement les plus favorables ;

— réalisation d'une campagne expérimentale en vraie grandeur par des thoniers senneurs congélateurs, sur les zones essentielles préalablement définies pour vérifier sur place les indications fournies par les chercheurs et tenter de prouver que la pêche à la senne y est possible et rentable.

L'éloignement des zones à prospecter par rapport aux bases actuelles et les risques encourus nécessitent une garantie financière.

— *la phase d'exploitation* — proprement dite ne pourra être entreprise que si les trois conditions suivantes sont réalisées :

— résultats positifs de la phase exploratoire ;

— accords de pêche avec tous les pays riverains des zones intéressantes ;

— minimum d'infrastructures portuaires tant au Sud qu'au Nord (quais, terre-pleins, moyens de carénage et de réparation suffisants).

III - Développement de la pêche artisanale

A — DONNEES DE BASE

a) *Polynésie Française* : Les Polynésiens sont pêcheurs et agriculteurs. Le centre de production essentiel se situe aux Tuamotu où la pêche est une activité quasi permanente et régulière. La production est de l'ordre de 1 500 à 2 500 tonnes par an, commercialisée essentiellement à Papeete.

La pêche à la bonite est pratiquée surtout à Tahiti par une flotille de 130 bonitiers dont la production est écoulee dans sa totalité le jour même, soit au marché, soit par vente directe.

Cependant, la Société Commerciale d'Exploitation du Poisson s'est fixée pour objectif d'exporter, ce qui a conduit à la mise en œuvre d'un projet de super bonitier, qui permettrait des sorties plus longues et le remplissage du bateau jusqu'à 10 tonnes.

b) *Nouvelle-Calédonie* : il y a 350 à 370 pêcheurs réputés professionnels. Leur nombre a crû récemment en raison de la baisse l'activité minière. Ils sont concurrencés par la pêche de plaisance. On note l'inexistence de débouchés industriels. Les quantités commercialisées à Nouméa par les professionnels se situent entre 800 et 1 000 tonnes.

La production globale en poissons et crustacés est de l'ordre de 4 500 tonnes par an. Il existe quelques bonitiers dont l'activité est freinée par l'absence de demande sur le marché local.

L'implantation dans le nord du Territoire de petites unités de traitement est préconisée, de manière à rentabiliser les moyens de production et à créer des emplois.

c) *Wallis et Futuna* : actuellement 180 embarcations pratiquent la pêche à Wallis et Futuna. La production annuelle est de 320 tonnes.

B — LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

a) *Polynésie Française* : satisfaire le marché local d'une part, développer l'emploi et stabiliser la population dans les archipels d'autre part.

b) *Nouvelle-Calédonie* : arriver à l'amélioration des zones dévalorisées du Territoire et par la même occasion, apporter des ressources complémentaires à des familles au niveau de revenus extrêmement modestes. L'objectif de rééquilibrage économique apparaît à l'évidence ; il doit aboutir à l'insertion progressive de ces populations dans la vie économique, et par conséquent, à les fixer dans ces lieux d'habitation.

c) *Wallis et Futuna* : l'objectif ici est plus social qu'économique et doit conduire à fixer les hommes sur leur lieu de résidence. L'aspect animation est très important car il fait sensibiliser la population aux nouvelles techniques de pêche de manière à diversifier la production : une structure chargée des pêches apparaît nécessaire.

C — LES MOYENS DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

a) *Les ressources* : il est évident que toute activité de pêche artisanale nécessite un support scientifique pour la connaissance et la gestion des ressources. Les bases existent dans les Territoires du Pacifique : l'Office de Recherche Scientifique Outre-Mer, et le Centre National d'Exploitation des Océans, notamment en relation avec les Services des Pêches. Ils sont d'une grande utilité pour la gestion des stocks existants. Le concours des professionnels dans la recherche et le suivi de l'évolution des stocks est jugé comme indispensable. Les programmes de recherche doivent être impérativement poursuivis, car ils conditionnent le développement de la pêche artisanale et sont à la base de la définition des programmes de développement de cette activité. En matière de financement de la recherche, le concours de l'Etat est indispensable. Mais d'autres

possibilités peuvent exister, notamment sous la forme de conventions entre le Territoire et ces organismes lorsque les données scientifiques débouchent sur une application pratique et s'intègre directement dans la politique de développement du Territoire.

b) L'encadrement de la profession : un « Service de la Pêche » a une double fonction en matière d'organisation administrative et économique d'une part, en matière d'assistance technique d'autre part.

Son rôle de vulgarisation des techniques de pêche est primordial.

c) Les hommes : pour mener toute activité, il faut disposer d'hommes décidés à agir d'une part, techniquement qualifiés d'autre part. En ce qui concerne la pêche artisanale, dans les trois Territoires, il convient de résoudre les problèmes d'adaptation des mentalités et de formation. L'activité de pêche artisanale, qui s'intègre aisément dans les modes de vie locaux, prépare les individus à une meilleure insertion dans les circuits économiques modernes.

Elle peut être également une étape vers la pratique de pêche à caractère industriel.

d) Les équipements : les professionnels doivent disposer d'outils adaptés aux contraintes techniques et économiques de la pêche artisanale, notamment à l'heure des restrictions en matière d'énergie. L'étude d'un bateau mixte (voile et moteur diesel) pourrait constituer un axe de recherche intéressant. Les économies d'énergie réalisées pourraient être prises en compte pour l'obtention d'aides à l'équipement.

e) La commercialisation : il est clair que rien ne sert de produire si la commercialisation passe par certains impératifs :

— connaissance du marché et étude du prix de revient menée avec toute la précision voulue ;

— respect rigoureux des conditions techniques en matière de conservation, transport, stockage, afin de garantir aux consommateurs la qualité des produits (chaîne de froid, continue et fiable entre la capture et la vente).

En conclusion, il apparaît que la pêche artisanale constitue à l'heure actuelle la première activité d'exploitation des ressources de la mer immédiatement accessible, à un coût raisonnable pour l'ensemble des trois Territoires et susceptible de préparer ceux-ci à des entreprises de plus grande envergure.

IV - L'aquaculture

Elle constitue un grand espoir pour les Territoires d'Outre-Mer du Pacifique.

A — ETAT ACTUEL DE L'AQUACULTURE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Le Centre Océanologique du Pacifique du CNEXO à Vairao en Polynésie Française a été réalisé au bénéfice des Territoires d'Outre-Mer. Il représente l'outil de travail permettant de mettre au point les techniques. Il convient de le renforcer en personnel pour conforter les recherches déjà effectuées, et pour faire face aux demandes nouvelles qui ont été formulées.

1 - L'élevage des chevrettes, des crevettes et des bi-valves (huîtres et moules) est arrivé à un stade où le transfert au secteur privé est réalisable. La perliculture en est au stade de la production. Pour les chevrettes et les coquillages, les sites disponibles sont limités et il s'agira surtout de satisfaire le marché local qui jusqu'à présent repose en majeure partie sur l'importation.

En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, ces exploitations de type artisanal s'insèrent particulièrement bien dans le milieu rural en action complémentaire de l'agriculture et devraient permettre une fixation des populations.

Pour l'élevage des crevettes à côté de la production locale, il n'y a pas d'obstacles du point de vue technique à envisager une production vers l'exportation, la demande mondiale étant très forte. Les sites favorables à l'élevage en bassins à terre, dont les techniques sont maîtrisées sont plus importantes en Nouvelle-Calédonie.

En Polynésie, les techniques encore à l'Etat expérimental utilisant les lagons, ainsi que les méthodes intensives, devront être poursuivies et développées. Dans le domaine de l'ostréiculture, on se tourne désormais vers d'autres espèces mieux adaptées aux conditions locales, compte tenu des résultats enregistrés.

Pour les moules, les premiers essais en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie sont encourageants.

2 - Le financement des écloséries apparaît maintenant comme une nécessité au niveau des Territoires pour prendre le relais des écloséries du CNEXO. Au premier stade du développement, et en tout cas pour assurer l'approvisionnement des petits producteurs, il apparaît que ces écloséries doivent être financées sur fonds publics.

Dans l'hypothèse où une entreprise voudrait s'implanter et intégrer dans son activité une éclosion, un accord devrait être négocié avec les autorités politiques et administratives des Territoires. La production d'une telle entreprise devrait être réservée à l'exportation, pour qu'il ne puisse y avoir de concurrence sur le marché local entre le secteur artisanal et le secteur industriel. Les exploitations de grande taille sont créatrices d'emplois alors que les petites exploitations sont particulièrement intéressantes pour fixer les populations en zone rurale. Toutefois, les incitations financières existantes n'ont pas été spécialement mises en place pour les activités aquacoles et devront être adaptées.

3 - Pour le marché de la perle noire il semble que de grandes précautions doivent être prises relativement à la qualité et à la quantité du produit à mettre en vente.

Il serait souhaitable de définir rapidement les zones propices à l'aquaculture, d'où l'importance du zonage déjà évoqué à propos de la réforme foncière.

B — LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

Dès importante en Polynésie, l'aquaculture commence à se développer en Nouvelle-Calédonie. Par contre, tout reste à faire en ce domaine à Wallis et Futuna.

Il serait souhaitable :

1) Nouvelle-Calédonie

— *Elevage de crevettes de mer* — Compléter les installations existantes à la station de la baie de Saint-Vincent par la création d'une éclosion de production pour le secteur artisanal.

Réaliser un bassin modèle de grossissement de grande dimension, prélude à la création de fermes tournées vers l'exportation.

— *Conchyliculture* — Assurer l'approvisionnement des producteurs privés en naissains de différentes espèces (huîtres, moules...) et le soutien technique à leur activité.

— *Elevage de crevettes d'eau douce* — Favoriser le développement en milieu rural, en complément d'activités agricoles déjà existantes et en liaison avec les services concernés.

Réaliser une éclosion pilote.

— *Alimenterie* — Favoriser localement la production des aliments nécessaires aux élevages.

— *Accès aux zones maritimes* — Etudier le problème juridique posé pour y apporter des solutions dans les meilleurs délais.

2) *Polynésie Française*

— *Crevettes d'eau douce* — Transférer l'élevage au secteur privé.

— *Conchyliculture* — Transférer l'élevage de moules au secteur privé.

Développer des élevages en lagunes.

Entreprendre des essais de nouvelles espèces d'huitres.

— *Crevettes de mer* — Démontrer la faisabilité économique en bassin de terre.

Intensifier les essais utilisant les milieux naturels lagunes et lagons (enclos, cages flottantes).

— *Appâts d'élevage* — (chanos-chanos et mollies).

Développer la production pilote pour approcher les coûts correspondants.

Etudier les possibilités d'élevages mixtes.

— *Production de juvéniles* — Réaliser une éclosérie de production au niveau du Territoire en ce qui concerne les crustacés et les mollusques comestibles.

— *Alimenterie* — Favoriser localement la production des aliments nécessaires aux élevages.

— *Nacre et perliculture* — Poursuivre l'exploration des différentes voies de production de naissains ; captage en milieu naturel et production en éclosérie.

Réaliser une unité pilote d'éclosérie et de prégrossissement aux Tuamotu pour toutes les activités nacrères et perlières.

Favoriser l'organisation de la profession (planification de la production de perles tant pour les fermes privées que pour les coopératives, création d'un organisme chargé du rachat des perles de basse catégorie afin de garantir des produits de haute qualité, formation de greffeurs).

— *Etudes des sites* — Poursuivre les études de sites favorables à l'implantation des unités diverses de production aquacole.

— *Aquaculture sur atoll* — Mettre en valeur un atoll-type.

— *Effluents d'élevage* — Etudier les possibilités d'utilisation des effluents d'élevage en aquaculture.

3) Wallis et Futuna

Organiser une mission exploratoire chargée d'étudier les possibilités et les conditions d'implantation d'activités aquacoles (crevettes d'eau douce et des mers, de cocotier, moules, tortues et nacre).

Entreprendre des test préliminaires sur les espèces retenues.

Dégager le financement de ces opérations qui devront être prises en charge totalement par des crédits d'Etat.

4) Pour l'ensemble des Territoires

Assurer la formation professionnelle indispensable en s'appuyant sur les moyens des organismes et des services.

Prendre les mesures nécessaires en vue d'adapter les textes en matière d'incitation financière et de réglementation diverses aux problèmes spécifiques de l'aquaculture et des activités nacières et perlières.

Permettre l'accès des Territoires aux aides spécifiques métropolitaines, européennes et internationales.

Développer les incitations et les aides financières à l'établissement de fermes de production.

Favoriser la diffusion de toutes les informations techniques ou commerciales disponibles.

Déterminer et suivre les marchés de chaque produit.

V - Les ressources minérales Faut-il croire aux nodules ?

A - EVALUATION DES RESSOURCES MINERALES MARINES

Des campagnes de recherche ont été effectuées :

1) Sur les phosphates sous-marins

Un certain nombre d'îles des Territoires français du Pacifique (et notamment de Polynésie), semblent réunir les conditions requises, sans que l'état des connaissances dans le domaine de la formation des atolls puisse permettre de focaliser les recherches.

L'exploitation des gisements de phosphates sous-marins pose des problèmes de pollution. L'extraction peut engager un processus irréversible de destruction du milieu corallien vivant.

Une étude d'impact sur l'écosystème est à réaliser.

La présence possible de gisements de phosphates ne peut être négligée, mais les conditions techniques et économiques d'exploitabilité restent à démontrer.

2) Sur les hydrocarbures

Dans le domaine des hydrocarbures, il apparaît que la zone économique de Nouvelle-Calédonie présente des potentialités non négligeables. En effet, la superficie des formations sédimentaires y représente 43 % de celle de la zone économique.

La profondeur des fonds déterminant le terme des possibilités d'exploitation, il apparaît nécessaire de prendre en considération cette notion fondamentale pour l'évaluation de l'intérêt d'éventuelles ressources.

Les zones de faible profondeur sont susceptibles d'être exploitées par la technologie actuelle. Les régions qui présentent un intérêt sont : le plateau des Chesterfield, le banc de Lansdowne et le lagon néo-calédonien. Des levées bathymétriques indispensables doivent être effectuées en priorité pour faciliter l'exécution de la campagne de prospection géographique.

Les zones de moyenne et grande profondeur (500 à 3 500 mètres) constituent l'essentiel des fonds sédimentaires de la zone économique des 200 milles de Nouvelle-Calédonie.

Compte tenu de l'intérêt des recherches de base pour les pays riverains, il serait souhaitable que ce soit instaurée une collaboration internationale pour l'étude des structures géologiques qui se poursuivent à travers les zones économiques françaises et étrangères.

3) Les nodules polymétalliques

Le groupement AFERNOD (réunissant notamment le CNEXO et la SLN), s'est organisé pour prospecter des zones du Pacifique, définir les équipements et les méthodes d'exploration et aborder les problèmes de ramassage et de traitement.

Aucun texte ne régit l'utilisation des grands fonds marins. Or, d'après les résultats actuels de la prospection ; les sites les plus favorables se situent hors des zones économiques nationales. Il importe donc que la France établisse sa doctrine pour protéger ses intérêts et par voie de conséquence les intérêts de ses Territoires.

4) Les autres substances minérales

La possibilité technique et économique d'exploiter les granulats marins (et en particulier les sables de lagon) a été reconnue. Elle ne semble économiquement intéressante pour l'instant que dans la perspective de l'installation de « mini-cimenteries » de ca-

pacité de production de quelques dizaines de milliers de tonnes, dans des sites isolés où le coût du transport grève fortement le prix du ciment. Il serait souhaitable qu'une étude technique et économique de cette possibilité soit réalisée à Wallis, Territoire particulièrement démunie en ressources minérales.

B - DES ACTIONS PRIORITAIRES

Il est nécessaire que la poursuite des recherches continue.

Il apparaît indispensable que les équipes en place soient renforcées ainsi que les moyens à la mer et les équipements nécessaires ;

— que les Territoires soient *consultés sur les orientations et les priorités* à fixer aux recherches, et qu'ils soient *systématiquement informés des résultats obtenus*.

— en ce qui concerne les hydrocarbures, que des permis de recherche soient rapidement attribués aux compagnies pétrolières et que soient levés sans délai les obstacles administratifs et juridiques afin que ces compagnies entreprennent la prospection.

Il serait souhaitable également que les programmes de recherche de base que mèneront les organismes publics dans la zone économiques de Nouvelle-Calédonie soient entrepris avec une ouverture à la participation des sociétés privées.

Enfin en ce qui concerne les nodules, tout en reconnaissant que l'exploitation des nodules polymétalliques ne peut être envisagée avec assurance à moyen terme, il est nécessaire :

— que la France comme suite à d'éventuelles initiatives législatives américaine et allemande, prenne les dispositions utiles pour ménager ses intérêts dans la zone internationale, et ainsi ceux de ses Territoires.

— qu'un code minier soit établi pour préciser les conditions d'activité dans la zone économique (notamment pour l'exploration), au cas où des groupes privés français ou étrangers se déclareraient intéressés.

— qu'au delà de la campagne d'exploration prévue par le CNEOX — hors AFERNOD — dans le sud de la zone de Polynésie, les travaux soient poursuivis si les résultats devaient s'avérer nettement positifs.

VI - Politique énergétique dans les Territoires d'Outre-Mer

Un programme français d'énergie thermique des mers pour le Pacifique.

A - POLITIQUE ENERGETIQUE

Les énergies renouvelables apportent dès aujourd'hui des solutions crédibles aux problèmes énergétiques posés par l'isolement des Territoires du Pacifique. La politique énergétique à mener dans les Territoires d'Outre-Mer doit être basée sur :

- la poursuite des programmes en cours,
- l'extension à l'ensemble des Territoires de programmes similaires. Les grandes lignes de ces programmes ont été établies. Leur montant total est évalué à 200 millions de Francs CFP sur 5 ans pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Pour mettre en œuvre cette politique, il convient :

- d'établir un programme quinquennal d'équipement basé sur les matériels « énergies renouvelables » adaptés à chaque Territoire,
- de créer dans chaque Territoire une structure d'animation « énergie renouvelables » ayant pour rôle de préparer le programme avec les instances locales et de coordonner les actions entre les Territoires et la Métropole,
- d'inciter des fabrications locales pour les équipements de grande difficulté, tels que les capteurs solaires plans et les gazogènes,
- former des professionnels locaux à ces techniques,
- de promouvoir une architecture adaptée au climat des Territoires,
- d'inciter financièrement l'investissement mettant à égalité les énergies classiques et renouvelables, grâce à des prêts préférentiels et à la détaxation de certains équipements importés (en particulier ceux bénéficiant de l'aide du COMES),
- d'obliger les organismes publics à étudier une variante « énergies renouvelables » pour tous les projets d'équipement.

B - Le problème de l'énergie thermique des mers

L'énergie thermique des mers est une forme indirecte de l'énergie solaire potentielle apte à fournir des puissances beaucoup plus importantes.

Le programme français actuellement engagé comporte trois phases :

— dans la première sont étudiées la faisabilité et l'implantation de différents types possibles de centrales : à cycle ouvert ou fermé, à terre ou en mer dans la gamme de 1 à 10 MW électriques. Cette phase doit s'achever en 1980.

— une deuxième phase comprendra ensuite les essais des composants essentiels d'un pilote de démonstration.

— A l'issue de cette phase qui doit être menée rapidement, la décision de réaliser une centrale E.T.M. de quelques MW électriques doit être prise.

Ce niveau de puissance constitue à la fois un palier technologique indispensable dans la mise au point d'une telle filière et un équipement propre à participer de façon substantielle à la couverture des besoins énergétiques des Territoires du Pacifique. Dans cette gamme de puissance, la *Polynésie Française* offre d'intéressantes possibilités d'applications pour le développement de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme.

Cette puissance ne constitue probablement pas le niveau optimal de développement de ce procédé, qui devrait couvrir la gamme de puissance laissée libre par le nucléaire jusqu'au environ de 300 MW électriques.

La Nouvelle-Calédonie présente à ce niveau une intéressante possibilité d'application :

— besoins énergétiques de l'ordre de 1 à 2 millions de KWH par an, dont 9/10^e représentés par la métallurgie.

Ces besoins ne sauraient être couverts à plus de 25 % par l'hydraulique, même si celle-ci présente encore des possibilités de développement.

— La fourniture de cette énergie pourrait être assurée par une centrale Energie Thermique des Mers de 150 MW électriques, dont le fonctionnement continu à puissance constante optimiserait la rentabilité.

Compte tenu des choix qui sont à faire en Nouvelle-Calédonie dans les cinq prochaines années en ce qui concerne la métallurgie et les besoins énergétiques associés, il faut que le programme entrepris par le CNEXO puisse déboucher assez tôt pour permettre d'inclure une centrale E.T.M. de 150 MW électriques.

Si l'on veut conduire ce programme jusqu'à son terme — qui est la réalisation d'une première installation au niveau représentatif

de quelques MW électriques —, il paraît réaliste d'y affecter un financement de l'ordre de 200 millions de FF. Devant l'ampleur et la diversité des problèmes techniques soulevés par un tel projet, il est nécessaire qu'il soit fait appel, pour son étude et sa réalisation, au concours de tous les organismes publics ou privés concernés.

C - LA RECHERCHE MEDICALE ET LA MER

De nombreuses recherches entreprises dans le monde depuis plus de dix ans ont abouti à la découverte d'antibiotiques, d'anthelminthiques, d'antitumoraux qui sont actuellement commercialisés.

La France se devait d'entreprendre des études similaires dans ses Territoires. C'est pourquoi l'ORSTOM et le CNRS et des laboratoires privés ont mis en place depuis 1976 un tel programme en *Nouvelle-Calédonie*, dont le lagon se prête particulièrement à cette opération.

Ces recherches sont dès maintenant positives.

En effet environ 10 % des espèces analysées ont des applications pharmacologiques. Elles amèneront peut-être à envisager un jour une aquaculture médicinale dans certains milieux lagunaires peu diversifiés.

Parallèlement, les études sur la ciguareta, qui se déroulent depuis 1967 à l'Institut L. Malardé en *Polynésie Française* ont mis en évidence de puissantes toxines d'un intérêt pharmacologique certain. Elles ont surtout montré que ce phénomène de toxicité inhérent à l'écosystème lagunaire est un danger potentiel dont la maîtrise est un préalable à toute exploitation intensive de ses ressources.

Il faut considérer que les recherches en cours dans les deux Territoires, en plus de leur intérêt intrinsèque sont indispensables à l'exploitation rationnelle des ressources lagunaires et recommande que soient assurés les moyens nécessaires à leur aboutissement.

CHAPITRE 2

DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LIAISONS AERIENNES DANS LES TERRITOIRES FRANÇAIS DU PACIFIQUE colloque de Papeete du 4 au 8 mars 1979

A — LES ATOUTS DONT DISPOSENT LES DIFFERENTS TERRITOIRES

a) - La Polynésie

L'industrie touristique est considérée depuis quelques années, comme l'un des principaux moteurs de l'économie polynésienne.

En effet, la part de l'activité touristique est évaluée à près de 25 % du Produit Intérieur Brut.

Le tourisme procure dans le seul secteur hôtelier 1 830 emplois directs pour une capacité hôtelière de 2 069 unités.

La masse salariale distribuée par l'hôtellerie est de 1 milliard huit cent millions de francs pacifiques.

Si l'on tient compte des autres secteurs de développement touristique (transport aériens, agences de voyages, transports terrestres et maritimes), ce sont 3 000 personnes supplémentaires d'employées.

Ce qui en tenant compte des emplois induits nous fait arriver à un total de 6 000 personnes vivant directement ou indirectement du tourisme.

B — LES ENTRAVES A LA MISE EN VALEUR TOURISTIQUE

L'activité touristique a subi des changements inquiétants au cours de l'année 1977 avec la diminution de l'offre du transport aérien résultant du retrait d'Air France suivi de celui de la Quantas auxquels s'ajoutent les diminutions des fréquences de la Pan Am.

Il en est résulté une stagnation de la fréquence touristique.

En effet, le nombre total de visiteurs était de :

— 91 993 en 1976

— 91 475 en 1977

— 93 941 en 1978

L'Archipel de la Société concentre près de 90 % de cette activité touristique et dans cet Archipel, Tahiti possède à elle seule près de 60 % de la capacité hôtelière du Territoire.

L'infrastructure d'accueil a augmenté d'environ 4 % en 1978.

Le nombre des chambres qui était de 1 927 en 1976, est passé à 1 975 en 1977 et à 2 060 en 1978.

L'animation locale si elle existe dans l'Archipel de la Société est beaucoup moins présente dans les autres îles.

b) - La Nouvelle-Calédonie -

En ce qui concerne le nombre de touristes, la progression constatée depuis de nombreuses années se poursuit.

Le nombre des touristes qui était en :

1976 de 34 983 est passé en

1977 à 40 369 et en

1978 à 51 493.

Il a progressé de 28 % en 1978.

Le nombre des chambres offertes à la clientèle a légèrement diminué : il est passé de 1 108 chambres en 1977 à 1 094 en 1978.

c) - Wallis et Futuna

L'activité touristique de Wallis et Futuna est très limitée.

Plusieurs facteurs freinent son développement : tout d'abord l'isolement de l'Archipel qui se trouve à 2 100 km de Nouméa, 3 000 km de Tahiti et 400 des Iles Fidji ; ainsi que sa faible superficie.

Les deux plus importantes îles de l'Archipel couvrent seulement 159 km² pour Futuna.

L'examen de l'infrastructure d'accueil et du transport montre qu'une liaison existe étroitement entre ces deux facteurs de développement ; et que souvent le secteur hôtelier attend l'augmentation du trafic pendant que les responsables des lignes aériennes attendent le développement du secteur d'accueil.

Nous touchons là le principal problème de développement du tourisme, problème compliqué par l'éloignement de ces Territoires de grande concentration de population.

On trouvera en annexe les tableaux montrant l'origine des touristes dans les Territoires, ce qui permet d'imaginer les pays susceptibles d'augmenter le flot des touristes vers nos Territoires.

**B — MESURES ENGAGEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS
NATIONAUX ET TERRITORIAUX EN CE DOMAINE**

Sur le plan national, et en conclusion du colloque sur le tourisme, il convient de rappeler les politiques évoquées par le Secrétaire d'Etat aux Territoires d'Outre-Mer :

— priorité au transport régulier parce qu'il est permanent et participe à la promotion,

— nécessité d'une planification à long terme du développement touristique,

— donner un nouvel élan à la promotion du tourisme en s'appuyant sur l'image de nos Territoires du Pacifique, mais en y ajoutant l'image générale de la France,

— créer pour chaque Territoire une structure d'orientation, de concertation permanente et de réflexion sur le développement touristique,

— améliorer l'animation locale pour fournir des loisirs.

— étudier minutieusement les structures d'hébergement.

— former parmi les jeunes des collaborateurs au développement touristique.

— associer la politique de développement sur l'ensemble des Territoires,

— appuyer l'effort sur les civilisations locales : un tourisme polynésien en Polynésie et mélanésien en Nouvelle-Calédonie,

— favoriser les investissements; en adaptant la politique fiscale et en précisant les aides financières nécessaires.

Il faut miser sur la présence culturelle et technique de la France.

Il importe de favoriser un effort d'infrastructure d'accompagnement : structures d'éducation pour les enfants des populations, structures sociales.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs doit être partie prenante à cette politique, par la voie de conventions conclues entre lui et chaque Territoire. C'est d'ailleurs à travers ces conventions que la plupart des actions peuvent être envisagées.

TROISIEME PARTIE

EXAMEN DU BUDGET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER POUR 1980

Il y a lieu de distinguer le budget proprement dit des Territoires d'Outre-Mer de celui des différents Ministères Techniques qui interviennent dans les Territoires d'Outre-Mer.

Nous constatons qu'à notre demande, un effort a été fait et que cette année les budgets des Ministères techniques figurant au document annexe nous permettent une meilleure approche de ces crédits.

Nous examinerons toutefois séparément les masses budgétaires.

A - BUDGET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

En Dépenses Ordinaires, nous relevons une prévision de 240,58 MF en 1980 pour 230,24 MF en 1979, soit une progression de seulement 4,50 %.

Les dépenses d'Investissement qui étaient de 121,67 MF en 1979 sont seulement de 115,09 MF en 1980.

Les autorisations de programme qui étaient en 1979 de 113,09 MF passent à 116,09 MF en 1980, soit 3 MF supplémentaires pour le F.I.D.E.S., apparaissent cependant à la première analyse comme insuffisantes.

B - BUDGET DES MINISTERES VIS-A-VIS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Il convient d'analyser les moyens dont disposeront les différents Ministères vis-à-vis des Territoires d'Outre-Mer.

Cet examen fait apparaître qu'un effort significatif sera fourni par les Ministères :

— de l'Education + 19,63 %

— de la Santé + 14,25 %

- du Travail et de la Participation + 32,32 %
- des Postes et Télécommunications + 20,20 %
- de l'Aviation Civile + 13,43 %

Nous notons que l'ensemble de la part des Territoires d'Outre-Mer dans les budgets des différents Ministères Techniques passe de 1 million cinq cent trente et un mille cinq cent soixante quatre en 1979 à 1 million sept cent vingt neuf mille quatre cent cinquante six en 1980 soit une augmentation de 12,92 %.

Nous observons également que les dépenses militaires sont majorées de 11,46 %.

Quels sont en face de ce budget, les besoins prioritaires pour 1980?

a) En Polynésie

En ce qui concerne la pêche, l'aquaculture, la perliculture et l'exploitation des nodules polymétalliques, de grands progrès ont été réalisés au cours de ces dernières années.

La phase des recherches est maintenant dépassée, et il convient de mettre en place les applications des expériences réalisées par les organismes tels que le CNEXO et l'ORSTOM.

Il convient de dégager des crédits de recherches suffisants pour que les missions commencées par ces deux organismes puissent être poursuivies.

Un code minier doit être institué pour mieux protéger la zone économique française des 200 miles marins et permettre leur exploitation dans la mesure où cette dernière s'avère rentable.

En ce qui concerne l'agriculture, les conditions et les obstacles qui s'opposent à son développement semble être encore à l'heure actuelle particulièrement nombreuses.

La réforme de l'indivision, l'institution d'un zonage, la réforme des relations entre propriétaires et bailleurs, sont des problèmes délicats dont la solution mérite une réflexion approfondie et pour laquelle des crédits d'étude doivent être dégagés.

En ce qui concerne les transports et le tourisme, une certaine inquiétude est liée à la suppression de quelques liaisons aériennes entre le continent américain et la Polynésie.

Comme la fréquence de ces liaisons est étroitement dépendante de l'infrastructure hôtelière, il convient tout en utilisant un plan de développement touristique à long terme, d'améliorer les structures d'accueil.

En ce qui concerne l'industrie, le commerce et l'artisanat, le système d'aide à la création d'entreprises est en place.

Malheureusement, l'éloignement fait qu'il n'a pas attiré un grand nombre d'entreprises.

b) En Nouvelle-Calédonie

Les problèmes d'aquaculture, de recherches de nodules, de développement de la pêche artisanale et hauturière sont comparables à ceux de la Polynésie.

Ils sont relativement moins importants dans le contexte économique étant donné le poids du nickel dans cette économie.

Les actions de recherches toujours à l'aide des organismes existants CNEOX et ORSTOM sont sensiblement comparables à ceux de la Polynésie.

La structure économique est étroitement liée à la réforme foncière. Il est certain que cette réforme doit marquer la volonté d'assurer la promotion des mélanésiens dans le respect de la coutume.

Le Territoire a adopté en février un plan de développement à long terme mettant notamment l'accent sur la diversification de l'activité économique et sur l'engagement d'actions de réaménagement foncier.

Il nous semble que la crédibilité de ce plan pourrait être confortée par un **Projet de Loi Cadre** qui définisse sans équivoque les engagements respectifs de l'Etat et de ces Territoires.

Toutes ces actions doivent être menées par la France, et il est souhaitable que l'effort important qui est demandé à notre pays soit mieux connu des pays étrangers.

c) A WALLIS ET FUTUNA

Il convient de tenir compte de la fin de l'ouverture qui existait pour les habitants de ces îles vers la Nouvelle-Calédonie.

Il convient de mener des actions comparables à celles qui ont été menées dans les autres Territoires du Pacifique ; et fort de l'expérience passée d'y développer toutes les possibilités contribuant à l'essor économique.

Dans un premier temps, le tourisme lié aux liaisons aériennes doit y être développé.

d) LA SURVEILLANCE DE CES TERRITOIRES

La richesse présente et future de l'espace que constitue la zone des 200 miles autour de ces territoires nécessite des moyens de surveillance actuellement au niveau de la marine, mais qui peuvent évoluer en se diversifiant dans les airs de façon à garantir les droits de la France et des Territoires.

Si l'on y ajoute les possibilités de pêche et l'exploitation sous-marine dans les terres Australes de l'Antartique; ce sont des moyens nettement plus importants en hommes, en matériel donc budgétairement qu'il faut prévoir.

Si les crédits des dépenses militaires progressent de 11,46 % il semblerait que la progression de la section marine — plus 9,23 % — soit insuffisante.

CONCLUSION

Un développement autonome de chaque Territoire d'Outre-Mer semble possible dès lors que les ressources locales seront mieux mises en valeur.

Un tel objectif implique la substitution d'une politique volontariste de développement à une action d'assistance.

Notons également que les dépenses militaires sont majorées de 11,46 %.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné ce budget lors de sa réunion du 24 octobre 1979.

Après avoir dressé un tableau d'ensemble de la situation économique de chacun des territoires d'Outre-Mer, le rapporteur a indiqué que son propos porterait essentiellement sur l'exploitation des ressources des océans et sur le développement touristique des T.O.M.

1 - L'exploitation des ressources des océans :

Cette question a fait l'objet d'un colloque qui s'est tenu à Nouméa en septembre 1979. Il s'agit pour la France, de tirer parti de la nouvelle délimitation des zones économiques maritimes étendues à 200 miles.

En premier lieu, il importe de surveiller la fréquentation de ces zones maritimes en sorte de préserver le patrimoine national d'une exploitation abusive par les pays étrangers.

Il conviendrait, de plus, de mieux associer les autorités locales à la définition des objectifs de mise en valeur des ressources marines et sous-marines.

Un effort de recherche doit de toute évidence être intensifié; l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer (O.R.S.T.O.M.) et le Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo) devraient disposer, pour ce faire, de moyens financiers et en personnel accrus, et mieux coordonner leurs programmes.

La pêche de surface est très insuffisamment pratiquée par suite d'une inadaptation des techniques et de l'absence d'une flottille moderne et d'infrastructures portuaires.

Les perspectives de pêche du thon par des équipage métropolitains ne sont pas négligeables; cependant, il n'est pas encore possible de déterminer si cette activité serait suffisamment rentable.

La pêche artisanale à la bonite peut être développée par une modernisation des bateaux et de meilleurs équipements des ports de pêche.

D'une manière générale, la pêche doit être envisagée dans sa dimension économique et dans sa fonction sociale puisqu'elle peut contribuer à améliorer la situation de l'emploi et à rééquilibrer les échanges extérieurs.

L'aquaculture constitue un atout économique de premier plan pour les territoires du Pacifique : le Cnexo conduit, en ce domaine, un effort de recherche qui commence à déboucher sur la production. Il s'agit cependant de concilier le développement de l'aquaculture avec la protection des sites. Une action coordonnée de recherche, de formation professionnelle et d'incitation financière, doit être conduite par les pouvoirs publics en vue de favoriser l'affirmation de la vocation aquacole de ces Territoires.

Les ressources minérales sous-marines sont constituées par la présence de nodules polymétalliques et de phosphate ; les hydrocarbures, même s'il en existe, seraient difficiles à exploiter compte tenu de la profondeur des fonds marins. Un groupement a été constitué par le Cnexo et la société le Nickel en vue de prospecter et d'étudier les possibilités d'utilisation des nodules.

L'énergie thermique marine fait l'objet d'études qui pourraient déboucher sur la construction de centrales électriques.

2 - L'affirmation de la vocation touristique des T.O.M. :

Le développement des activités touristiques dans les territoires du Pacifique est subordonné à la qualité et à la fréquence des liaisons aériennes, notamment avec les Etats-Unis. Les potentialités de développement touristique doivent faire l'objet d'une étude d'ensemble débouchant sur un programme global d'équipement et d'animation.

Le rapporteur pour avis a ensuite présenté les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1980 en faveur des territoires d'Outre-Mer. La stagnation des crédits du secrétariat d'Etat est compensée par une progression des dotations des autres ministères. On doit cependant déplorer la faiblesse des crédits affectés à la recherche.

Dans leurs interventions, MM. Parmantier et Millaud ont insisté sur la nécessité et le coût de la surveillance des zones économiques maritimes françaises du Pacifique ; en ce domaine, une amélioration des technologies (recours aux satellites) permettrait sans doute de diminuer les charges de fonctionnement et d'intensifier l'effort d'investissement.

Le président Chauty a émis des doutes sur les possibilités d'utiliser le potentiel énergétique des océans, le coût des installations ne permettant pas encore à ce type d'énergie d'être concurrentielle.

La commission s'est ralliée à la majorité, aux conclusions de l'avis de M. Mossion favorables à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'Outre-Mer.

ANNEXES

RECAPITULATION GENERALE

	TOTAL 1979	TOTAL 1980	%
I - Dépenses civiles			
Agriculture	9,396	10,064	+ 7,32
Anciens combattants	18,949	20,538	+ 8,38
Culture	0,400	0,400	0
Economie et Budget :			
— charges communes	191,600	211,600	+ 10,44
— budget	42,547	56,353	+ 32,45
Education	556,528	665,783	+ 19,63
Environnement et Cadre de Vie	4,970	5,401	+ 8,67
Intérieur	62,350	67,970	+ 9,01
Justice	25,774	26,759	+ 3,82
Jeunesse Sports et Loisirs	20,220	23,774	+ 17,57
Territoires d'Outre-Mer	351,913	355,674	+ 10,69
Transports :			
— aviation civile et météorologie	93,153	105,665	+ 13,43
— marine marchande	5,795	6,424	+ 10,85
— transports intérieurs	2,000	4,000	100
Travail et Santé :			
— travail et participation	3,125	4,135	+ 32,32
— santé et famille	39,631	45,277	+ 14,25
Postes et télécommunications	28,213	33,914	+ 20,20
TOTAUX	1 531,564	1 729,456	+ 12,92
	(1)	(1)	
II - Dépenses militaires			
Section commune	125,014	154,729	+ 23,77
Service des essences	2,330	2,475	+ 6,22
Section air	52,995	57,998	+ 8,34
Section forces terrestres	199,321	220,784	+ 10,77
Section marine	415,137	453,458	+ 9,23
Section gendarmerie	114,927	124,543	+ 8,37
TOTAUX	909,724	1 013,987	+ 11,46

(1) y compris dotation globale de fonctionnement (en millions de F)
 1979... 75 000
 1980... 85 725

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE TOURISTES EN POLYNESIE POUR 1978

pourcentages nationalités des touristes	voies empruntées				total
	Air	Mer	A + M	Pays	Secteur
AMERIQUE DU NORD			54 243		57,74
Canada	6 204	31	6 235	6,64	
Mexique	311	3	314	0,33	
U.S.A.	47 322	372	47 694	50,77	
AMERIQUE DU SUD	4 222	10	4 232	4,50	4,50
EUROPE			19 593		20,86
France	8 741	52	8 793	9,36	
Allemagne	3 247	12	3 259	3,47	
Italie	1 655	7	1 662	1,77	
Pays-Bas	341	6	347	0,37	
Royaume-Uni	2 604	59	2 663	2,83	
Suisse	1 068	2	1 070	1,14	
Autres pays européens	1 769	30	1 799	1,9	
PACIFIQUE			14 363		15,29
Australie	9 052	17	9 069	9,65	
Chine (République de)	42	1	43	0,05	
Inde	7		7	0,01	
Indonésie	48		48	0,05	
Japon	2 167	14	2 181	2,32	
Nouvelle-Zélande	2 912	68	2 980	3,17	
Philippines	19		19	0,02	
Thaïlande	6	10	16	0,02	
AUTRES PAYS	1 486	24	1 510	1,61	1,61
TOTAL GENERAL	93 223	718	93 941	100,00	100,00

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE TOURISTES EN NOUVELLE-CALÉDONIE POUR 1978

Nombre total de touristes 51 493

A savoir :

— Australie	21 000	40,78 %
— France	7 700	14,95 %
— Japon	6 000	11,65 %
— Nouvelle-Zélande	5 000	9,97 %
— U.S.A.	1 800	3,43 %
— Autres pays	9 993	19,22 %
	51 493	

Comparaison des 6 premiers mois 1978 avec les 6 premiers mois 1979.

	1978	1979	variations
— Australie	9 038	9 097	—
— France	3 121	3 627	+ 16 %
— Japon	3 114	4 779	+ 53 %
— Nouvelle-Zélande	1 915	1 741	— 9 %
— Autres pays	5 854	4 938	— 13 %

REPARTITIONS DES TERRES AGRICOLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

SUPERFICIE DES RESERVES MELANESIENNES		SUPERFICIE DES PROPRIETES RURALES NON MELANESIENNES		
Résidence	Superficie en ha au 31-12-1977	Superficie en ha	Nbre de proprié- taires	Superficie totale
Mont-Dore	994	0 à 25	1 296	13 166 ha 04
Païta	1 300	25 à 50	323	11 251 ha 14
Bouloupari	1 885	50 à 100	246	17 908 ha 24
La Foa	2 690	100 à 250	243	39 224 ha 33
Moindou	1 580	250 à 500	82	28 520 ha 24
Bourail	4 444	500 à 1 000	51	34 721 ha 90
Poya	6 866	1 000 à 1 500	17	20 334 ha 10
Koné	8 710	1 500 à 2 000	8	14 090 ha 31
Voh	10 927	2 000 à 3 000	9	22 114 ha 91
Gomen	9 174	3 000 à 5 000	11	39 840 ha 05
Koumac	1 461	5 000 à 10 000	7	44 098 ha 17
Poum et Bélep	5 851	10 000 à 15 000	7	14 858 ha 67
Ouégoa	11 581	15 000 à 20 000	—	—
Pouébo	5 557	20 000 et plus	1	36 669 ha 24
Hienghène	21 899			
Touho	4 780	Total		332 797 ha 34
Poindimié	17 514			
Ponérihouen	10 653			
Houaïlou	12 514			
Canala	10 629			
Thio	3 007			
Yaté	1 511			
Iles des pins	13 400			
Maré	65 000			
Lifou	114 992			
Ouvéa	15 980			
Pouembout	1 714			
Sarraméa	808			
Total	372 142			

Nota : Sur 332 797 ha 34, 251 247 ha 59 appartiennent à 187 propriétaires soit une moyenne de 1 343 ha par propriétaire.